



Conseil
de Développement
Responsable
Agglomération de POITIERS

Saisine sur le Projet de territoire et la révision des documents d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Poitiers

Avis définitif du
Conseil de Développement Responsable

Avril 2009

Contact :

Secrétariat du Conseil de Développement Responsable
Communauté d'agglomération de Poitiers BP 569
86021 Poitiers Cedex
conseildededeveloppement@agglo-poitiers.fr

Le Conseil de Développement Responsable a été saisi par la Communauté d'Agglomération de Poitiers dès son installation en novembre 2008. Cette saisine a trait au projet de territoire préalable à la révision des documents de planification. Elle s'est opérée en 5 mois, parallèlement aux 3 séances d'ateliers d'acteurs institutionnels organisés par la CAP.

Cet avis est le fruit de 4 séances de travail en présence des 140 membres du Conseil de Développement Responsable. Cette production a été débattue avec les acteurs du territoire et les territoires voisins le 14 mars 2009, c'est-à-dire à **l'échelle d'un territoire de vie pertinent**.

Il est construit autour de quelques idées- force qui cherchent à alimenter de manière novatrice et solidaire le projet d'agglomération.

La compatibilité des documents de planification (Plan local d'urbanisme, Programme local de l'Habitat, Plan de déplacement urbain), implicite pour les membres du CDR, devrait en être facilitée.

Ce premier document résume la **vision commune d'avenir de l'agglomération de Poitiers**, travaillée avec les membres du CDR. Cela permettra de confronter les points de vue pour favoriser une citoyenneté plus active parce que plus informée.

Des thèmes n'ont pas été traités dans ce premier avis, par manque de temps essentiellement : la petite enfance, les personnes âgées, la santé, le sport...

Trois éléments de contexte importants vont conditionner l'animation et la traduction politique de ce projet de territoire.

Une croissance démographique aux effets multiples

Il importe d'anticiper la croissance attendue sur le territoire, l'évolution de la structure de la population (âge) et des ménages (évolutions de la cellule familiale, cohabitation...). En effet, ces grandes tendances auront indéniablement un impact sur les besoins de logements, la demande de transports, les formes d'habitat, l'offre de services (écoles, commerces...)...

L'échelle territoriale de projet doit être systématiquement réinterrogée

Le projet de territoire ne peut en faire l'impasse. La réforme de l'organisation territoriale s'imposera et nécessite qu'on l'anticipe. Des cartes réduites au périmètre de gestion, une politique des déplacements qui n'offre pas de connexion fiable avec les territoires voisins, des politiques d'attractivité uniquement centrées sur la ville-centre, un développement économique sans coopération inter-territoires (...) sont autant d'écueils à éviter.

Des mutations économiques et environnementales qui s'imposent au territoire

Deux mutations majeures (environnementale et économique), s'annoncent et conduiront inéluctablement le territoire vers des changements d'organisation, de fonctionnement et de gestion.

La politique nationale, privilégiant l'innovation, et la détérioration des conditions économiques font peser des interrogations quant à l'évolution des conditions d'emploi sur le territoire et à ses conséquences sur les conditions de vie des habitants et le positionnement économique de notre territoire.

Face aux défis environnementaux qui s'annoncent (changement climatique, perte de la biodiversité...), le territoire de l'agglomération de Poitiers doit savoir anticiper et traduire ces transformations à divers niveaux : production localisée d'énergie, rencontre des productions et consommations locales, promotion de l'éco-construction et l'éco-rénovation, préservation de la biodiversité...

Au vu des éléments de contexte préalablement annoncés, l'ensemble des politiques publiques du territoire devra être guidé par 3 choix stratégiques.

ATTRACTIVITE

L'agglomération de Poitiers a su développer jusqu'à présent des atouts qui font aujourd'hui sa réputation :

- jeunesse de sa population,
- qualité de vie indéniable, intégrant la présence nombreuse de services publics et sociaux,
- richesse patrimoniale et culturelle,
- ville de formation et de savoir.

Il importe d'axer ouvertement notre compétitivité territoriale sur ces 4 piliers.

INNOVATION

Innovation est le maître mot du processus de développement recherché. Cette innovation doit être mobilisée dans tous les registres, celui de l'économie bien sûr, mais aussi dans le culturel, le social, l'éducation, l'environnement, les déplacements etc. Cet objectif d'innovation attendu pour le territoire sous-tend des *prises de risque dans* :

- les formes d'échange entre les partenaires, les acteurs économiques, sociaux, culturels (...) et les habitants,
- les rapprochements entre territoires limitrophes ou plus lointains (Tours, Limoges, Angers),
- les coopérations entre des milieux trop souvent hermétiques (Université/Entreprises...),
- les champs de l'expérimentation environnementale (Transports innovants, Eco-construction...), économique (services à la personne...) ou sociale (intergénérationnelle, politique de la jeunesse, intégration sociale et économique...)

SOLIDARITE

Les acteurs de l'agglomération de Poitiers ont imprimé une longue histoire sociale et participative. En prenant appui sur les réseaux partenariaux solides dans les secteurs de l'éducation, de la médiation culturelle, de l'économie sociale et solidaire (Pôle d'économie solidaire, structures d'insertion), d'une offre associative riche et diversifiée, les principes de cohésion sociale, la mixité sociale, de lien social doivent guider les politiques communautaires.

Il importe enfin de repenser des lieux de rencontre pour les familles, les publics les plus sensibles et en difficulté.

COMPETITIVITE, DEVELOPPEMENT, ATTRACTIVITE

Penser le développement économique du territoire, c'est repenser ses coopérations
Forger l'image de la capitale du Savoir
Maintenir le rang de capitale régionale par une offre de services adaptée
Miser sur l'offre culturelle et patrimoniale comme facteur de rayonnement
Associer les jeunes, ferment du dynamisme de l'agglomération
Soutenir la qualité de vie comme véritable facteur d'attractivité

PENSER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE, C'EST REPENSER SES COOPERATIONS

- ⇒ Dans un contexte national fort en matière de compétitivité et de réorganisation territoriale des services publics, l'agglomération de Poitiers doit également s'interroger sur les **rapprochements territoriaux et modalités de coopération** qu'elle souhaite promouvoir et ceux qui s'imposent déjà à elle. Le long héritage de coopération avec La Rochelle, Angoulême, Niort doit s'accompagner de rapprochements plus cernés en direction de Tours, Limoges, Châtelleraut, Angers... Pour exemple, le CHU s'inscrit pleinement dans cette logique de rapprochement territorial et ce à 3 niveaux : le territoire de santé de la Vienne, la Région Poitou-Charentes notamment en lien avec les Centres Hospitaliers de Niort, La Rochelle et Angoulême, et enfin l'inter-régional (Grand ouest) en particulier avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Tours.
- ⇒ Le **positionnement géographique et infrastructurel** privilégié de l'agglomération ne peut suffire à son attractivité. Même si des améliorations sont encore à attendre dans les relations routières et ferrées Est-Ouest, **Poitiers doit éviter de devenir une simple ville de transit, mais assurer une fonction de ville étape**. L'opportunité de devenir une étoile ferroviaire est structurante pour le territoire. Son rapprochement politique et stratégique avec la Région Poitou-Charentes mérite d'être plus renforcé de manière à faire poids dans le cadre des négociations et stratégies nationales.
- ⇒ **Il importe que le Futuroscope soit mieux intégré dans la dynamique économique de l'agglomération de Poitiers**. Cette synergie tient à la fois d'une stratégie économique et d'un rapprochement physique réel (solutions de transport innovantes, desserte régulière de la gare du Futuroscope par les bus, utilisation de voies ferrées avant arrivée du bus à haut niveau de service, services communs et concertés ...).
- ⇒ Les mutations économiques mondiales causées par l'épuisement des matières premières et le changement climatique vont entraîner l'émergence d'activités économiques nouvelles. **La CAP devra organiser avec ses réseaux une veille économique efficace de manière à permettre un positionnement innovant** dans des secteurs comme les technologies de l'information, l'industrie agro-alimentaire...
- ⇒ **Les compétences identifiées telles que l'industrie de la connaissance, les technologies de l'information et de la communication, les centres d'appels, l'éco-construction** (...) forgent le tissu économique local. A l'image des rapprochements engagés dans le cadre du Seuil du Poitou Numérique, il est nécessaire de mieux les **afficher et de construire des réseaux structurés**. En effet, les impératifs nationaux d'innovation technologique portent trop souvent à mésestimer l'action publique dans l'innovation dite organisationnelle (exemple : systèmes productifs locaux).
- ⇒ Pour comprendre la dynamique économique du territoire, **il importe de mesurer au-delà de l'économie dite productive, la valeur économique non négligeable de l'économie « résidentielle »** (les revenus non directement liés à une activité marchande et non marchande directe) : la base publique, la base résidentielle (retraites, tourisme..), la base sociale (prestations sociales hors retraite). Les sources de développement qui piment sur la CAP sont d'ailleurs le public et le social. Le Centre Hospitalier Universitaire, l'Université et la CAP sont trois des grands piliers de cette économie résidentielle. Ils ont un effet levier porteur. Mais, il est nécessaire d'être vigilant car cette économie résidentielle, qui n'est pas strictement déconnectée de l'économie dite productive, et le manque de connaissance de ce secteur fragilisent nos éventuelles modalités d'intervention.
- ⇒ Poitiers possède un fort historique relatif à l'**économie sociale** : des réseaux structurés et un poids économique important vecteurs d'emplois locaux non délocalisables. Il importe d'appuyer son développement et de maintenir le dynamisme sur ce secteur. Le secteur associatif offre près de 6000 emplois sur la CAP. Cette richesse est à préserver et à consolider, elle constitue une réponse évidente à de nombreux besoins sociaux (par exemple : services à la personne). L'explosion des établissements privés dans le secteur des services à la personne fait peser de lourdes interrogations sur la pérennité des structures associatives.

FORGER L'IMAGE DE LA CAPITALE DU SAVOIR

Face à la diversité de l'offre de formation (continue, tout au long de la vie, initiale, à distance...), il importe de cultiver cette spécificité autour de la formation dans toutes ses dimensions, de la production à la transmission du savoir.

- ⇒ Riche de la multiplicité des acteurs de la connaissance (Université, Centre national d'enseignement à distance, Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), École supérieure de l'éducation nationale (ESEN), Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP), Espace Mendès France...) présents sur son territoire, l'agglomération de Poitiers est un territoire où **l'économie de la connaissance est représentée dans presque toutes ses dimensions** : recherche, formation, diffusion, valorisation et innovation. L'agglomération a une responsabilité majeure : soutenir des filières complètes de formation, soutenir et alimenter la structuration de pôle de compétences et s'appuyer sur leur rayonnement pour renforcer l'attractivité du territoire. **Des chaînes complètes de formation se dégagent** d'ores et déjà et construisent les spécificités de notre territoire : ingénierie de l'environnement... Il s'agit d'identifier clairement ces chaînes de formation/recherche/innovation. Certaines d'entre elles trouveront leur rythme de croisière à l'échelle du Centre Ouest Atlantique (Pôle de Recherche de l'Enseignement Supérieur - PRES).
- ⇒ Les principaux défis auxquels doivent faire face à terme le territoire et les opérateurs de la formation sont leurs capacités à **attirer vers eux les entreprises**, accompagner la création d'entreprises à l'issue des processus de formation (enseignement secondaire ou supérieur), **identification de champs d'études et de recherche transversaux innovants** à l'échelle internationale ou nationale, **mise en œuvre de politiques de partenariats** entre les collectivités locales et les opérateurs de la formation, **identification de besoins de formation** en rapport avec les compétences du territoire (centres d'appels, numérique, sciences de l'environnement...).
- ⇒ L'objet même de « l'acte de former » doit conduire à un équilibre rassurant entre la professionnalisation et l'éducation à la citoyenneté. Il est avant tout attendu sur un territoire comme la CAP que les choix de parcours professionnels soient facilités. **Pour autant, il faut éviter de tomber dans l'idée reçue « qu'il ne faut développer que des formations qui servent le bassin d'emploi ».**
Les parcours d'emplois évoluant, la formation initiale permet le démarrage dans le milieu professionnel, mais doit placer l'individu dans une perspective de mobilité intellectuelle et géographique. La formation tout au long de la vie, la formation continue et la validation des acquis d'expérience doivent plus nettement être soutenues sur le territoire y compris au sein de l'Université car elles contribuent à répondre au besoin de ressources humaines et de compétences locales.
- ⇒ Les principales formations dispensées sur l'agglomération de Poitiers relèvent des secteurs suivants : les services (s'expliquant par le tissu administratif local), le paramédical (lié à la présence du CHU, Institut régional du travail social ...), la restauration et l'hôtellerie et enfin la logistique/transport. Il importe que le développement des formations locales s'effectue en adéquation avec les mutations économiques et environnementales pour s'assurer de leur attractivité.
Le rapprochement avec la Région, collectivité territoriale compétente en matière de formation est primordial. En effet, elle met en place le plan régional de formation professionnel par secteur. La CAP doit encourager une meilleure connaissance territoriale des besoins de formation dans les entreprises, les administrations par la mise en place de véritables plans territoriaux de formation.
- ⇒ Divers dispositifs se mettent en place sur le territoire pour faciliter **le rapprochement entre le monde économique et de la formation** (forum de l'alternance, portail des métiers, visites d'entreprises, journée des entreprises). Mais les liens doivent être plus nettement engagés entre ces deux milieux encore trop hermétiques entre eux : stages en entreprise, visite d'entreprise... Il est encore trop commun de voir les formations initiales professionnalisantes dévalorisées. **L'amélioration de la lisibilité des outils de formation reste un enjeu majeur pour le territoire.** La concurrence effective entre les établissements de formation nuit trop souvent à cette mise en réseau effective (ex : Université/Centre de formation des apprentis).

MAINTENIR LE RANG DE CAPITALE REGIONALE PAR UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTEE

⇒ L'agglomération de Poitiers se caractérise par un **tissu économique varié**, doté notamment d'un fort potentiel d'administration tertiaire supérieur et d'un large panel de services marchands destinés aux entreprises. Les **services publics jouent un rôle indéniable** dans la construction du territoire et du lien social.

Les élus doivent porter une **attention particulière à définir les services ou administrations dignes d'une capitale régionale** (services de l'Etat, Centre d'Education Populaire et de Sport (CREPS) ...), mais également à définir un **véritable pacte avec les habitants pour le maintien, l'adaptation ou le renouvellement des services à la population** (maison des services publics, offre médicale, commerces...). Les entreprises pourront ainsi fonder leur développement sur un environnement de qualité.

⇒ **Par offre de service, il faut également entendre « outils d'accompagnement, d'incitation et de conseil à l'innovation économique et sociale »**. Effectivement en misant sur des conditions favorables à la création et à l'innovation, l'agglomération maintient son rang de capitale régionale et offre un tissu associatif et économique dynamique et attractif.

Pour construire « l'agglomération du conseil », il importe de mieux travailler à la connexion des lieux d'innovation sociale (culturelle, interculturelle) et économique (réseau des structures d'aide à la création d'entreprise) et des lieux de formation. Le développement et la mise à disposition d'une ingénierie de projet d'appui et de mise en relation méritent d'être soutenus en matière de création d'entreprises et en matière de projets solidaires. En transformant le centre d'affaires de la gare en véritable « Maison des conseils » ou « pépinière d'entreprise », l'agglomération donnerait un signe fort.

MISER SUR L'OFFRE CULTURELLE ET PATRIMONIALE COMME FACTEUR DE RAYONNEMENT

⇒ **La richesse patrimoniale de Poitiers fonde son rayonnement**. La priorité est de concentrer l'action en matière de valorisation du patrimoine, d'aménagements architecturaux et urbanistiques sur le cœur de l'agglomération, au bénéfice de tous. L'idée est de permettre l'émergence d'un secteur de haute qualité architecturale, urbanistique, patrimoniale et culturelle, suffisamment fort et emblématique pour qu'il représente à l'échelle de l'agglomération un espace d'attractivité et de « fierté » pour les habitants.

L'élargissement du secteur sauvegardé, le lancement de la campagne de ravalement obligatoire des façades sont de bons outils pour fonder une politique patrimoniale volontariste. Il importe de maintenir cette vigilance de préservation (Saint Hilaire) à tous les niveaux.

Certains lieux représentatifs de la mémoire collective méritent d'être préservés et valorisés. En effet, il semble important de cibler l'effort sur des sites et des thèmes précis, permettant de créer de l'« affectif », du « positif » pour l'ensemble de l'agglomération. Le **projet « Cœur d'agglo »** doit contribuer significativement au rayonnement de la ville, à la préservation et la mise en valeur de son patrimoine architectural.

⇒ **La culture apparaît comme un vecteur d'image et d'identité pour les habitants**, de notoriété, d'amélioration du « vivre ensemble », de développement économique... Il est primordial de reconnaître son importance pour le territoire de l'agglomération de Poitiers. Des équipements exceptionnels comme le Théâtre Auditorium de Poitiers constituent des outils d'attractivité pour l'ensemble de l'agglomération. Mais à ces équipements d'exception, s'ajoutent indéniablement une offre culturelle amateur et de création artistique diversifiée, qui méritent d'être consolidées dans certains domaines et initiées dans d'autres.

ASSOCIER LES JEUNES, FERMENT DU DYNAMISME DE L'AGGLOMERATION

- ⇒ **Les jeunes sont porteurs d'avenir et de dynamisme pour un territoire. Ce n'est pas une catégorie de la population en danger.** Il appartient aux élus de ce territoire d'associer intelligemment les jeunes dans la construction du territoire, d'entendre leur parole et de les aider dans leur insertion, leur intégration ou leur réussite sociale, économique, professionnelle, culturelle... On ne fait pas pour les jeunes, mais avec les jeunes, car ils ont une expertise d'usage ; car faire avec eux permet de les mobiliser ; (et c'est le garant d'avoir une action plus pertinente).

Un territoire comme la CAP a le devoir de réconcilier les jeunes avec leur futur et le progrès pour qu'ils s'approprient les sujets de demain, car ils sont les futurs responsables de notre société. Il importe de ne pas opposer les modèles des « adultes » et des « jeunes ».

Au delà de la difficile définition des bornes de la « jeunesse », il existe des situations plurielles sur notre territoire qui méritent d'être appréhendées pour mieux adapter les dispositifs (quartiers en difficulté, déscolarisation de 16-18 ans, accès à l'emploi, problèmes de ressources...). Il importe d'écouter, de relayer la parole des jeunes, de les impliquer, de mieux comprendre leur perception du territoire, de décliner les outils à leur bien-être (logement, pratique sportive, culturelle, emploi, mobilité...).

Aussi, la qualité des services d'appui rendus en direction de ces jeunes importe considérablement. Les menaces sur des services tels que « la Mômérie », Le « Petit Bonheur », l'association Temps-dem, les aides aux devoirs dans les quartiers défavorisés... font peser de lourdes interrogations sur cette offre de service aux plus jeunes.

- ⇒ **L'Université structure la vie de la Cité et forge une grande part de son identité.** Le potentiel étudiant, aussi variable soit-il, constitue une particularité intrinsèque de l'agglomération de Poitiers. Mais la population étudiante diminue (tout comme le niveau national) et se précarise.

Ce potentiel jeunesse est un élément d'attractivité et de dynamisme qu'il est nécessaire de valoriser et de rendre visible. Mais, il importe d'insister sur la menace de voir l'université de Poitiers reléguée au rang d'université de 2^{ème} ordre, analogue aux "collèges" américains. Un meilleur avenir pour l'Université ne passe-t-il pas par le renforcement du Pôle de Recherche de l'Enseignement Supérieur (PRES) ? Comment associer la vie de la cité avec la vie de l'université ?

Le territoire et le tissu économique ont tout à gagner à forger des liens plus étroits. Le stage en entreprise constitue un moyen de profiter de l'offre de compétences locale et du potentiel de main d'œuvre de l'université, mais aussi de concourir à la formation des jeunes. L'ouverture des administrations et des entreprises aux étudiants aidera à l'acquisition de nouvelles expertises.

SOUTENIR LA QUALITE DE VIE COMME VERITABLE FACTEUR D'ATTRACTIVITE

- ⇒ La **qualité de vie reconnue** de l'agglomération de Poitiers se fonde sur l'absence de tensions sociales fortes, un tissu commercial de qualité, une offre associative diversifiée, une ville à taille humaine, la présence de la nature en ville... Cette qualité de vie est un critère prioritaire pour être dans la compétition des métropoles. Le poitevin est le meilleur ambassadeur de sa ville, mais il importe que touristes, étudiants, entrepreneurs le deviennent également.
- ⇒ **L'agglomération bénéfice d'un cadre apaisé, loin des préoccupations lourdes subies dans de grandes métropoles** (taille non maîtrisée, déplacements, délinquance, absence de civilité, quartiers difficiles...). Mais, il est parfois difficile de gérer les contradictions engendrées par cette volonté de maintien du caractère « paisible, doux et accueillant » et assez « provincial » de l'agglomération de Poitiers face à la volonté de compétitivité territoriale. Aussi, il est important de s'interroger quant à notre volonté d'afficher cette qualité de vie comme facteur de notre attractivité.

LES GRANDES FONCTIONS URBAINES, L'ORGANISATION URBAINE (TRAVAILLER, HABITER, SE DEPLACER, SE CULTIVER...)

Penser le développement et l'interaction croissante avec les territoires environnants de la CAP
Promouvoir une gestion durable et éco-responsable du territoire
Tendre vers un « nouvel art de bâtir et de vivre »
Impulser l'innovation et l'audace au cœur des déplacements de l'agglomération
Concilier les parcours résidentiels avec les cycles de vie des ménages

PENSER LE DEVELOPPEMENT ET L'INTERACTION CROISSANTE AVEC LES TERRITOIRES ENVIRONNANTS DE LA CAP

- ⇒ L'agglomération se doit de raisonner à **une échelle cohérente en tenant compte des évolutions du territoire vécu** (44% des personnes travaillant sur la CAP vivent hors de la CAP) et des besoins des territoires voisins (parking relais, connexion de l'offre de transport...). Cette réalité s'impose à elle et l'oblige à construire une politique articulée avec ses territoires voisins. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est le bon outil politique. **Mais des signes immédiats de collaboration doivent être annoncés dès aujourd'hui avant même l'engagement du SCOT.**
- ⇒ Il importe d'éviter de voir évoluer les espaces de manière parallèle et de façon totalement hermétique : Futuroscope/agglomération/territoires voisins. **La construction d'une vision économique et sociale de l'ensemble du territoire d'influence de la CAP est urgente.**
- ⇒ Affirmer que « le mitage suburbain n'est pas durable » n'est pas suffisant, il faut clairement préciser où se fera le développement urbain et autour de quelles lignes de transports (ex : Ligne de Neuville ou de Jardres).

PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE ET ECO-RESPONSABLE DU TERRITOIRE

- ⇒ Il appartient à l'agglomération de Poitiers, si elle souhaite respecter les accords internationaux et l'accord local en faveur du développement durable et de la réduction des gaz à effet de serre (sommet de Rio-1992, Protocole de Kyoto-1997, le Contrat Local Initiative Climat de l'agglomération de Poitiers -2007), de faire oeuvre d'exemplarité, de pédagogie et parfois de mesures d'incitations pour promouvoir le développement durable dans toutes ses composantes : environnementale, sociale et économique.
- ⇒ Il est attendu que l'agglomération de Poitiers concurre à promouvoir un territoire éco-responsable, notamment en :
 - **encourageant les éco-entreprises** qui prennent en compte les problématiques environnementales dans leur production et leur processus d'innovation, et dont l'objectif est d'économiser au maximum les ressources naturelles et de minimiser ses impacts sur les écosystèmes. Il s'agit tout simplement de sensibiliser le milieu économique et d'inciter localement des modes de production et de consommation soucieux de l'environnement. Des acteurs comme les Chambres consulaires et associations des zones d'activités sont des partenaires éventuels.
 - **favorisant des modes de production et de consommation locaux** notamment en souscrivant à une agriculture respectueuse de l'environnement et renforçant les rapprochements directs entre producteurs et consommateurs (circuits courts)
 - **s'engageant également dans la voie de la « sagesse énergétique »**, notamment en agissant et en incitant de manière visible dans la rénovation des bâtiments publics et privés et en recourant à une production localisée de l'énergie (capteurs photovoltaïques, biomasse, éolien...). Dans l'habitat collectif, l'augmentation attendue des charges liées à l'énergie aura des conséquences dramatiques pour les locataires, si ces questions ne sont pas anticipées. La collectivité s'est fixée des objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre. Cette traduction quantitative objective mérite d'être évaluée à court et moyen terme de manière à définir les points de rupture éventuels et à afficher la réponse de la collectivité aux objectifs nationaux.

TENDRE VERS UN « NOUVEL ART DE BATIR ET DE VIVRE »

⇒ Le modèle de développement urbain attendu est clair :

- **Mettre l'humain au cœur des décisions et des aménagements** : en assurant une participation de la population aux projets (tel que certains exemples allemands - Fribourg), en redécouvrant l'espace public sous l'angle du piéton, en appréhendant les usages multiples des individus, l'imbrication des différents rythmes de vie et les besoins de mobilité notamment qui vont avec (loisirs, travail, école ...), en pensant les usages et l'offre de service avant de construire.
- **Encourager la compacité, la densification de l'habitat et des services**
- Contre l'étalement urbain, la spécialisation des espaces (générateur de flux automobiles) en encourageant des pratiques architecturales compatibles avec un paysage urbain « apaisé » en raison de la méfiance face à des constructions de grande hauteur (conditions de vie, esthétique urbaine...)
- **Anticiper le développement de nouveaux quartiers** en développant des pôles de service et en favorisant l'intégration des nouveaux habitants et réaliser de véritables éco-quartiers comme l'y incite le Grenelle de l'environnement.
- **Soutenir un urbanisme raisonné, l'éco-construction et l'éco-rénovation pour tous** : des logements accessibles au plus grand nombre (logements sociaux) contributeurs d'économie d'énergie, réducteurs de gaz à effet de serre.
- **L'offre de services et de commerces de proximité participe à structurer la vie quotidienne des habitants. Cette offre réduit considérablement les déplacements locaux et contribue au lien social.** Il importe qu'un réel équilibre s'établisse entre l'offre périphérique et de proximité. Les paysages urbains offerts dans les zones d'activités commerciales méritent une attention toute particulière.

⇒ Un enjeu majeur est à relever : la maîtrise de l'énergie dans l'habitat. **Le défi concerne principalement les habitations réalisées avant 1975.** Une étude régionale estime en effet que 2/3 des logements ont été bâtis avant 1975. Cette dernière met également en exergue le poids de l'énergie électrique sur notre territoire (35% contre 30% en gaz de ville et 21% en fioul). Le bois est très faiblement utilisé (77% des ménages n'en utilisent pas). **Cette maîtrise énergétique suppose un long travail de sensibilisation et de pédagogie** pour une meilleure connaissance et une amélioration des comportements (isolation des bâtiments, régulation, programmation, achats de matériel de classe A, température...).

⇒ **La collectivité a un véritable rôle d'assembleur à jouer sur son territoire :**

- **Inciter à la création de formation spécifique globale et dédiée à l'éco-construction** ouverte à des publics déjà formés (architectes, artisans, formateurs...) ...,
- **Fixer des mesures incitatives fortes en matière de maîtrise énergétique au niveau des permis de construire,**
- **Créer une association communautaire de promotion de l'éco-construction** ("CAP Eco-construction") réunissant les partenaires individuels et institutionnels en mesure d'impulser les actions listées, de les suivre tout en optimisant les moyens, services, dispositifs déjà en place (Point Information Environnement, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), associations environnementales, associations professionnelles...)...
- **Maintenir et valoriser l'animation du Point Info Energie,**
- **Adapter les aides à l'investissement aux coûts réels des investissements** engagés par les particuliers notamment en rapport avec la proximité des transports en commun, la taille de la famille, le nombre de cm d'isolation, la superficie,
- **Soutenir le développement de la filière bois** (comme élément de chauffage ou maison bois) comme une filière économique potentielle.

IMPULSER L'INNOVATION ET L'AUDACE AU CŒUR DES DEPLACEMENTS DE L'AGGLOMERATION

- ⇒ Un **principe directeur** doit guider la collectivité : le droit à la mobilité pour tous en respectant les engagements nationaux de réduction de gaz à effet de serre. En effet, la mobilité devient progressivement un facteur discriminant lorsque les conditions ne sont plus réunies pour permettre à toute personne selon son âge, sa position professionnelle, sa situation géographique, son revenu et son sexe d'accéder aux services de tous ordres.
- ⇒ La mobilité est au cœur du développement et du devenir de l'agglomération, il est attendu que l'agglomération prenne l'engagement de :
- ▶ **Coordonner et mutualiser l'offre de transports des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) et des transporteurs** pour définir une offre de transports connectée entre les territoires de l'aire urbaine de Poitiers. En effet, le droit à la mobilité pour tous doit être un principe défendu par les AOT et l'étroite articulation des territoires limitrophes de la Communauté d'Agglomération de Poitiers doit clairement être assumée. Le manque d'articulation des offres de transports proposées par le Conseil général et la CAP est criant. Le principe d'un syndicat mixte de gestion des transports à l'échelle de l'aire urbaine est posé, à l'image de celui développé sur l'agglomération de La Rochelle.
 - ▶ **Mettre en cohérence les documents de planification** : une étroite articulation est à trouver entre planification urbaine, développement économique et déplacements : « il ne sert à rien d'avoir un système de transports publics performant si la croissance urbaine se développe en dehors des dessertes ».
 - ▶ **La qualité de vie suppose des transports urbains performants et innovants** : relecture de l'offre de transports, plateforme logistique pour les transports de marchandises vers le centre-ville, transports à haut niveau de service...
Les transports collectifs sont à l'origine de lourdes interrogations : les tracés des lignes de bus, les fréquences, le positionnement des arrêts, la durée des trajets, le choix des sites propres, la desserte des nouveaux quartiers, la localisation des « parcobus » ... Les critères primordiaux du Bus à Haut Niveau de Service sont : des intervalles de passages fréquents, une régularité assurée par le site propre, une information claire et lisible aux voyageurs.
 - ▶ **Pour une offre innovante et convaincante, il importe de diversifier les outils et les cibles** :
 - **réduire l'usage de l'automobile par la mise en place d'incitations fiscales auprès des entreprises** contribuant volontairement à la mise en place de plan de déplacement d'entreprises et de mesures d'aide auprès de leurs salariés à l'usage des transports en commun.
 - développer des **accès contrôlés** pour réguler les déplacements en misant sur la réduction de l'emploi de la voiture (péage urbain ou aires à circulation apaisée),
 - proposer des **système d'aide au voyage** misant sur les nouvelles technologies (information des voyageurs et des conducteurs en temps réel, interactivité entre infrastructures et véhicules, services à distance, centrale de mobilité),
 - miser sur de **nouvelles formes de propriété** (covoiturage, auto partage, locations longue durée de vélos, partage de flottes privées),
 - **moderniser la billettique pour une meilleure convivialité** (simplicité des gammes de tarification, cartes à puce, machines conviviales, utilisation d'internet pour acheter, réserver, modifier)
- ⇒ **Développer la complémentarité des modes de déplacements en repensant le piéton au cœur de la ville.** Cela sous entend notamment d'améliorer la qualité de l'espace public et des services associés, de réinvestir la rue (abribus, continuité des pistes cyclables, marquage des rues, piétonisation en centre-ville...). Les difficultés **d'accès des personnes à mobilité réduite** (notamment les personnes en situation de handicap...) sont de diverses natures : une offre de transport en soirée quasi inexistante, des bâtiments publics ou des espaces publics encore insuffisamment accessibles ... Il est attendu d'avoir une lecture claire des modalités de mise en accessibilité de ces espaces ainsi que des priorités d'intervention prévues et les moyens consacrés.
- ⇒ **Proposer des modes de déplacements alternatifs à la voiture** notamment en développant les infrastructures dédiées comme les pistes cyclables, mais aussi en engageant des campagnes de sensibilisation forte : mesures d'encouragement et d'exemples d'utilisation de ces modes, parc de vélo en location longue durée, classes de ville...

⇒ **Des points noirs majeurs en matière de desserte ont été identifiés et nécessitent que soient construites des solutions innovantes et courageuses.** Ces points noirs posent au-delà du problème de volume des flux automobiles, des problèmes d'équité d'accès à l'emploi, aux loisirs et de droit à la mobilité :

- la zone du Futuroscope,
- la zone de la République,
- l'articulation entre les 3 pôles universitaires
- le Centre Hospitalier Universitaire
- la desserte des lieux culturels (notamment en soirée) : TAP, Maisons de quartiers...

Diverses pistes d'actions concrètes ont été identifiées :

- Mettre en place entre le site du Futuroscope et le centre ville et sur "la grande agglomération" en général (20 km autour de Poitiers) **des solutions de transport innovantes**, qui donnent envie: Voitures électriques (en location, comme à La Rochelle) à faible empreinte carbone, par exemple.
- Faire évoluer les représentations et les pratiques des usagers de la ville (respect des différentes pratiques de déplacements) : la « charte de la rue » en est une des solutions
- **Prendre en compte les différentes temporalités** (loisirs, étude, culture...) pour repenser les déplacements
- Etudier les **possibilités d'exploitation d'anciennes lignes ferrées** (Chauvigny / Mignaloux-Beauvoir, Neuville-du-Poitou / Poitiers)

CONCILIER LES PARCOURS RESIDENTIELS AVEC LES CYCLES DE VIE DES MENAGES

L'évolution urbaine de l'agglomération nécessite un travail d'anticipation de l'évolution démographique, des attentes des ménages, des besoins de retour à la ville pour concilier parcours résidentiels et cycle de vie.

⇒ **Proposer des prêts privilégiés aux primo acquéreurs**

Les jeunes ménages sont aujourd'hui conduits de façon quasi systématique à emprunter, dès le premier enfant parfois, un parcours résidentiel qui les fait quitter leur territoire de vie, et bien souvent les différents réseaux familiaux et sociaux dont ils bénéficiaient.

⇒ **Le logement des jeunes, une offre spécifique à déployer**

L'accès au logement est très problématique pour les jeunes mobiles et en emploi saisonnier. Ceci nécessite que l'on s'attache à proposer une offre de logements non standardisés qui réponde aux besoins de mobilité et d'emplois saisonniers des jeunes. Les structures de logement temporaire du type « foyers de jeunes travailleurs » pourraient être développées.

Au-delà du caractère spécifique de l'emploi saisonnier et des besoins qu'il génère, la baisse tendancielle attendue des effectifs étudiants fait peser de lourds questionnements quant au devenir du tissu de petits logements existants (par exemple : Gibauderie). Comment anticiper cette évolution ?

⇒ **Le logement intergénérationnel, une solution au maintien à domicile des personnes âgées et une réponse aux besoins des familles**

La solidarité familiale entre les générations est moins garantie qu'autrefois et souvent une fois la période éducative terminée, les liens d'obligation entre parents et enfants sont souvent rompus. Cette césure entre les générations se retrouve au niveau des administrations qui créent des structures différentes selon les âges pour accueillir ceux qui ont besoin de soutien. Le logement intergénérationnel peut permettre de réunir autour d'un même lieu de vie des structures pour différentes générations afin de "rompre l'isolement, favoriser le maintien à domicile de nos aînés... ».

LE VIVRE ENSEMBLE, LA SOLIDARITE, LA GOUVERNANCE

Veiller au développement du lien social dans
les quartiers et les communes par la construction de réseaux
Consolider une véritable participation des habitants
Amplifier la recherche de mixité sociale, urbaine, culturelle, de genre...
Mettre en réseau les acteurs culturels et les communes pour développer l'accès à la culture
Soutenir la préservation de l'environnement au cœur de l'agglomération

VEILLER AU DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL DANS LES QUARTIERS ET LES COMMUNES PAR LA CONSTRUCTION DE RESEAUX

- ⇒ **Les centres socioculturels, les associations jouent un rôle indispensable** dans ce sens, mais il faut inventer de **nouvelles modalités d'intervention/interaction pour l'accès à l'éducation, la culture, la santé entre les différents quartiers...**
- ⇒ La coordination et le maillage des acteurs du territoire (transports, maisons de quartiers, emploi, insertion, éducation...) ont été un facteur fort dans la construction du lien social dans les quartiers et sur l'agglomération. Ce maillage se caractérise par une organisation très étoilée. Il importe de développer davantage la notion de réseau et de maintenir l'approche transversale et multi partenariale des projets du territoire. **L'agglomération doit développer une réelle capacité à créer et à maintenir les réseaux sociaux actifs**, ex : Ville Hôpital Gérontologie. Il importe que **l'agglomération assume pleinement sa fonction d'animateur territorial** dans des secteurs comme la santé, les services à la personne, l'accueil d'étrangers...

CONSOLIDER UNE VERITABLE PARTICIPATION DES HABITANTS

- ⇒ Face à une individualisation de notre société, **la démocratisation des processus de décision doit être pensée et renouvelée** à tous les niveaux (agglomération, commune, quartiers) et envers un public large (nouveaux habitants, jeunes, acteurs publics et privés..). La participation concourt à ce que chacun prenne mieux en compte les positions des uns et des autres et vise à associer le citoyen d'une manière indirecte aux choix collectifs.
- ⇒ Les bonnes pratiques de concertation engagée par la Ville de Poitiers, les bailleurs sociaux, les budgets participatifs dans les lycées... doivent être poursuivies, voir mutualisées au niveau local. La concertation a tout intérêt à être fondée sur des valeurs claires et précises : des règles du jeu préalables comprises et tenues jusqu'au bout par les élus (information, concertation, co-décision...) ainsi **qu'une traçabilité et une approche pédagogique de la prise de décision politique.**

AMPLIFIER LA RECHERCHE DE MIXITE SOCIALE, URBAINE, CULTURELLE, DE GENRE...

La mixité semble relativement préservée sur le territoire de l'agglomération de Poitiers, notamment entre les quartiers de Poitiers.

- ⇒ **L'accès à l'emploi permet d'éviter l'exclusion et la ségrégation sociale et spatiale.** L'emploi est un vecteur essentiel de mixité sociale. **De nombreux indicateurs montrent une situation préoccupante de l'emploi sur le territoire :** précarité croissante, marginalisation d'un noyau croissant de public, manque de stabilité et de continuité des parcours professionnels, temps partiels imposés, revenus faibles voir sous le seuil de pauvreté (-800€) ... Et cet accès à l'emploi est malheureusement encore trop contraint par des difficultés de mobilité (vers le Futuroscope), des besoins de garde en heures décalées impossibles à assumer pour certaines femmes...
- ⇒ Indissociable du positionnement géographique des quartiers et des communes de la CAP, **le lien social et la mixité ne pourront se faire sans une approche culturelle et interculturelle, voir intergénérationnelle.** **L'accueil des familles immigrées doit être approfondi :** origine, difficultés d'intégration, accompagnement... Comment aide-t-on un étranger à comprendre le fonctionnement et les codes de l'administration ? Sommes-nous suffisamment formés pour accueillir les populations issues de l'immigration ? (Structures d'accueil, formation...)
Des lieux inédits comme les pieds d'immeuble sont des espaces privilégiés pour contribuer à des pratiques intergénérationnelles.

- ⇒ **L'école est également un lieu privilégié pour transcrire cette mixité sociale et ethnique** ... pourtant des risques réels apparaissent : la stigmatisation de certains quartiers d'habitat social (issus du CUCS), les marchands de sommeil, des concentrations importantes d'enfants de même origine dans certaines écoles...
- ⇒ **La mise en oeuvre de politiques publiques prenant en compte le genre et les notions d'égalité homme-femme a fait débat au sein du conseil de développement.** La seule approche sexuée ne suffit pas, il importe de mesurer les contraintes, les difficultés majeures et les spécificités vécues par les femmes en matière de revenus, de statut familial (familles mono-parentales), de mobilité et de contraintes de garde des enfants, de représentation ...

La communauté internationale a approuvé plusieurs **plans d'action et conventions en faveur de l'intégration complète et effective des femmes**, sur un pied d'égalité, à toutes les activités de développement.

Aussi se posent divers questionnements au plan local sur ce thème :

- Comment aider les femmes à atteindre des postes de décision ?
- Comment « éliminer les obstacles d'ordre constitutionnel, juridique, administratif, culturel, social et économique, ainsi que les comportements qui s'opposent à la participation complète des femmes au développement durable et à la vie publique » ?
- Comment « promouvoir l'égalité dans tous les secteurs de la société, notamment l'alphabétisation, l'instruction, la formation, la nutrition et la santé des femmes » ?

METTRE EN RESEAU LES ACTEURS CULTURELS ET LES COMMUNES POUR DEVELOPPER L'ACCES A LA CULTURE

- ⇒ La présence du Théâtre-Auditorium de Poitiers n'exclut en rien le travail de médiation largement assumé par les maisons de quartier ou centres socioculturels de l'agglomération. **Il importe que ces acteurs poursuivent leurs collaborations et souscrivent en commun à de nouveaux modes de coopération pour développer l'accès à la culture.**

Les champs d'investigation communs sont larges pour améliorer leur complémentarité : des outils de communication communs et actualisés pour pallier une profusion d'informations et un cloisonnement évident des publics, une offre concertée voire commune entre les établissements tout en gardant l'identité culturelle de chacun d'entre eux, des pistes d'actions à creuser pour familiariser les publics moins avertis avec les établissements (journées portes ouvertes, spectacles grand public, rencontres entre les publics et les artistes ...), des mises en réseau effectives à l'échelle de l'agglomération à construire comme entre les bibliothèques ou écoles de musique...

Il est attendu de forger une politique culturelle diversifiée répondant aux plus larges attentes : cinéma d'art et d'essai, théâtre, art moderne, médiation culturelle ...

- ⇒ **L'évolution démographique (vieillesse de la population), l'évolution des cadres conventionnels de la famille (familles monoparentales...), les évolutions technologiques, des rythmes de la vie, l'élargissement des bassins de vie** laissent à penser que de profondes mutations sont en marche et nécessitent d'adapter l'offre culturelle.

Plusieurs pistes de réflexions ont été proposées :

- Envisager **des circuits culturels itinérants entre communes** qui permettraient d'aller une fois par trimestre visiter les musées de Poitiers. (expo ciné. conférence ...) et faciliter les offres culturelles en périphérie en soutenant les petites associations
- Construire un outil de communication commun, facile d'utilisation et qui offre une lisibilité claire de la programmation sur la CAP.
- **Lancer un événement fédérateur** (identité culturelle forte) et divertissant sur Poitiers, qui draine tous les âges et types de population.

SOUTENIR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE L'AGGLO

- ⇒ Un engagement politique est attendu sur la question de la préservation de l'environnement et la place donnée à la nature dans la ville. Il concerne aussi bien la collectivité que les particuliers, d'où l'importance que la collectivité soit le moteur de cette dynamique collective. **Une politique de protection et de valorisation des espaces naturels a 3 fonctions** : une **fonction biologique** (biodiversité), une **fonction de production de ressources et de protection contre les risques et nuisances** et enfin une **fonction sociale** (accès à la nature et cadre de vie). Pour engager de telles actions, les mesures à prendre sont de divers ordres : communication, apprentissage et sensibilisation, aménagement et traitement des espaces publics.
- ⇒ **L'idée d'une urbanisation plus compacte est vouée à l'échec et au rejet si la collectivité n'est pas capable de proposer aux habitants, et aisément accessible des espaces naturels ouverts sur le monde extérieur.** Il faut une bonne planification de la part des élus, pour parvenir à conserver des espaces libres dans et autour de l'urbanisation.

La topographie accidentée de l'agglomération, notamment la présence de points de rupture entre les communes et les quartiers, l'eau comme élément conducteur sont les atouts majeurs de l'agglomération.

Le Parc Naturel Urbain a amorcé la reconquête des berges des cours d'eau, mais à présent il s'agit de poursuivre les efforts pour créer des « sentiers nature » et de véritables « corridors écologiques ». Il ne suffit plus aujourd'hui pour maintenir la biodiversité de créer des îlots de nature protégés en supposant que des échanges s'organiseront de manière naturelle entre ces aires protégées. Il est indispensable d'identifier et de rétablir **une infrastructure naturelle fonctionnelle pour connecter ces cœurs de nature sur notre territoire.** Cette infrastructure naturelle, c'est la **trame verte et bleue.** Il importe de profiter des vallées pour créer des coulées vertes sur le long du Clain, de la Boivre et l'Auxance. **Cela suppose également un travail collaboratif serré avec les territoires limitrophes de l'agglomération pour assurer la continuité de ces coulées vertes.**

Les sites du Parc Naturel Urbain et les espaces verts sont de véritables lieux intergénérationnels qui doivent être accessibles à tous. **Ils méritent d'être clairement reliés aux liaisons douces des quartiers et des communes.** A ce jour, ils manquent parfois de lisibilité et mériteraient d'être plus nettement intégrés à la vie des quartiers (Pré-Mignon, Gibauderie,...). **La gestion de jardins de plantes aromatiques en bas des immeubles, les jardins familiaux ont particulièrement cette vocation.** Il convient de multiplier ces initiatives et ainsi de proposer des espaces plus discrets mais tout aussi constructeurs de lien social et d'aération dans la ville.

- ⇒ La protection et le respect de l'environnement supposent un premier apprentissage : lutter contre **les idées reçues sur les notions de « soigné » et de « non-soigné » dans les espaces naturels.** Une gestion respectueuse de l'environnement suppose en effet de miser sur une gestion différenciée des espaces et des jardins tout en assurant une efficace sensibilisation.

La communication et l'éducation à l'environnement engagées auprès du grand public sont des éléments déclencheurs d'une politique respectueuse de l'environnement. Cela suppose diverses mesures : recensement des espaces verts existants et meilleure information vers le public, sensibilisation du public sur la biodiversité existante en ville avec le soutien des associations et des écoles, implication des habitants proches dans la création (et le maintien) des espaces verts, utilisation des espaces verts comme lieux d'apprentissage,

Des mesures symboliques de la collectivité permettront de soutenir le cap : conversion des trottoirs goudronnés en matériaux perméables, présence de plus de végétal en ville (la gare...), réduction de l'usage des pesticides, jardins collectifs, lutte contre la pollution lumineuse.

- ⇒ **Les risques de grignotage de la ville sur les espaces périurbains agricoles sont réels.** Ces espaces ont des fonctions multiples (approvisionnements alimentaires, maintien de la diversité des activités économiques en périurbain, qualité et variété des paysages, biodiversité, cadre de vie...). Une stratégie globale au niveau de la CAP et des territoires voisins nécessite d'être affichée et assumée.